

Réponse de M. le député N. à la lettre de l'instituteur H.

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Lipp, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Réponse de M. le député N. à la lettre de l'instituteur H.* — *Avis R. H.* — *De l'Instruction civique d'après les principes catholiques* (8e article). — *Deuxième lettre à un instituteur sur une méthode rationnelle pour apprendre à lire et à écrire en même temps*, par M. Théodore, professeur. — *Partie pratique : Enseignement de la langue*, M. Philipona, président. — *Système métrique* (suite), M. B.-D. — *Journal d'un jeune Instituteur* (5e article). — *Chronique.*

RÉPONSE DE M. LE DÉPUTÉ N. A LA LETTRE DE L'INSTITUTEUR H.

Monsieur le régent et bien cher ami,

Merci mille fois de la gracieuse invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour l'assemblée de l'*Association fribourgeoise d'Éducation*.

J'ai assisté à cette fête des instituteurs ; mais j'ai regretté que la foule qui s'y pressait ne m'ait pas permis de vous aborder pour vous faire part des émotions que j'y ai éprouvées.

Ce qui m'a frappé d'abord, c'est le concours inattendu des membres qui s'y sont rendus, puis l'harmonie si douce et si parfaite qui n'a cessé de régner durant toute cette fête. Quelle différence, sur ce double rapport, entre cette réunion et celle de la *Société romande* à Bulle, à Morat, etc. !

Instituteurs, magistrats, ecclésiastiques, pères de famille, tous les assistants étaient animés d'une même pensée et d'un même sentiment : travailler avec ardeur au progrès de l'instruction populaire en s'unissant dans un même amour à notre religion et à notre chère patrie !

Je ne dirai rien ici de l'honneur vraiment insigne que la pre-

mière autorité de votre canton a fait à votre société en y déléguant trois de ses membres.

A nos yeux, cette faveur unique honore également les instituteurs qui en ont été l'objet et le Conseil d'Etat qui sait apprécier toute l'importance du ministère confié à vos soins.

Les lettres d'adhésion qui vous sont venues de tous les points et qui vous ont été adressées par des écrivains aussi distingués, aussi illustres que MM. Marcel, Théodore de Melz, Mme Marcus de Rongs, etc., etc., nous ont prouvé que votre association avait déjà attiré les regards de l'étranger et gagné partout les sympathies.

Je ne sais quelle impression vous a laissée la séance. Pour moi, j'ai trouvé que les questions posées avaient été traitées avec beaucoup de talent ; la discussion qui s'en est suivie fut toujours très-digne pour la forme, comme instructive pour le fond. Il me semble qu'une seule chose ait fait malheureusement défaut à cette séance, c'est le temps, le temps de prolonger la discussion et d'approfondir chaque question.

Si cette partie de la fête nous a révélé toutes les aptitudes, les connaissances et l'expérience de vos collègues, cher ami, il était réservé au banquet de nous montrer le véritable esprit de votre association. L'esprit si chrétien et si patriotique dont s'inspire l'*Association fribourgeoise d'Education* s'est affirmé d'une manière spéciale sur les lèvres de M. le directeur Schaller, de M. le directeur Weck-Reynold et de M. Thorin.

Ces accents aussi émus et aussi nobles laisseront dans mon âme un souvenir ineffaçable.

Croyez-moi, Monsieur le régent, j'ai appris dans cette assemblée à vous aimer, vous instituteurs fribourgeois, à apprécier vos durs labeurs, votre savoir et votre dévouement. Je n'ai pas été étonné d'apprendre hier que des commissions locales, au retour de cette fête, ont résolu d'augmenter immédiatement le traitement de leurs instituteurs. Vous le voyez, je n'ai pas été le seul à sentir mon estime et mon attachement aux régents grandir dans mon âme.

Adieu, mon cher ami, soyez heureux comme moi d'appartenir

à cette société et souvenons-nous l'un de l'autre devant Dieu et, au besoin, devant les hommes.

N., *député.*

Ce 10 juillet 1872.

~~~~~

Nous regrettons que le cadre si restreint de notre Revue ne nous permette pas de donner le compte-rendu de la belle et grande assemblée de Romont du 4 juillet. Nos lecteurs pourront le trouver, s'ils le désirent, dans les colonnes des journaux périodiques de notre canton. Cependant nous nous ferons un devoir de publier quelques-unes des lettres d'adhésion adressées à notre association. Nous prierons en même temps nos collaborateurs de prendre patience pour le retard apporté à la publication des nombreux articles qu'ils ont eu la bonté de nous adresser.

R. H.

~~~~~

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE
D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

~~~~~

**CHAPITRE IV.**

**De la société civile.**

*(Suite.)*

**§ 2. CONTRAT SOCIAL DE ROUSSEAU.**

Nous avons déjà dit un mot du système du *Contrat social* popularisé par Jean-Jacques Rousseau. Nous avons montré la fausseté de ce système contraire à la nature de l'homme, puisque l'homme est naturellement né pour la société et que ses facultés corporelles, intellectuelles et morales ne peuvent se développer que dans l'état social.

Le contrat social de J.-J. Rousseau n'a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de partisans. Cependant, par un étrange phénomène, il fait le fond de la plupart des systèmes révolutionnaires en politique et en économie sociale. Tout en rejetant le système d'un contrat social en théorie, on argumente absolument comme si ce contrat avait existé à l'origine des sociétés politiques. De ce point de départ dérivent les erreurs trop communes sur la souveraineté du peuple et le droit divin, sur la légitimité de la peine de mort, sur le pouvoir de la loi en matière de famille et de propriété, etc.